

RÉFÉRENTIEL PÉDAGOGIQUE REMISE A NIVEAU SSIAP 1

(Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à
Personnes niveau 1)

Formation permettant à un titulaire d'une qualification ERP1 ou IGH1, d'une équivalence ou d'une qualification SSIAP1 ne pouvant justifier d'une période de 1607 heures dans la fonction durant les 36 derniers mois, d'obtenir la qualification SSIAP1 ou de recouvrer la capacité à travailler comme agent de sécurité incendie.

Objectif	<ul style="list-style-type: none"> ➤ S'assurer du maintien des connaissances théoriques et pratiques liées aux fonctions d'un Agent de Sécurité Incendie en ERP (Établissement Recevant du Public) ou en IGH (Immeuble de Grande Hauteur)
Pré requis obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Être titulaire du SSIAP 1 sans avoir travaillé dans la fonction pendant 1607 heures durant les 36 derniers mois ou être titulaire de la qualification ERP 1 ou IGH 1 et non recyclé ➤ PSC 1 de moins de 2 ans ou SST ou PSE en cours de validité ➤ Aptitude médicale (modèle fourni)
Durée totale indicative	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 21H00
Horaires	<ul style="list-style-type: none"> ➤ De 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
Accessibilité	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation nécessitant un certificat médical d'aptitude - formulaire à demander à Panthera formation 0479686117
Conditions d'admission	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pièce d'identité ➤ Certificat médical (modèle fourni) ➤ Diplôme SSIAP 1 et dernier recyclage ➤ Brevet de secourisme à jour
Participants	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 12 stagiaires maximum
Public	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Agent de Sécurité Incendie SSIAP 1 ne pouvant justifier du prérequis pour accéder au recyclage
Texte de référence	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Arrêté du 2 mai 2005 modifié : « La surveillance des établissements doit être assurée en présence du public (...) le personnel attaché à la sécurité dans l'établissement doit être titulaire de la qualification attachée à son emploi » - articles MS 45, 46 et 48 du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public.
Délai d'inscription	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Inscription définitive : 15 jours avant le début de la formation

<p>Méthodes et moyens pédagogique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Salles équipées de vidéoprojecteurs, écran blanc et tableau blanc • Support de cours individuel remis aux participants <p><u>LISTE DES ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Poste de sécurité dédié comprenant les principaux équipements de sécurité installés de façon permanente et fixe • Système de sécurité incendie : centrale de mise en sécurité incendie ou système analogue, équipée de voyants règlementaires pouvant permettre de localiser l'incident et de générer une alarme et une alerte en cas de feux et de défaut d'alimentation. • Dispositifs Associés de Sécurité : volet de désenfumage équipé du système de déclenchement, clapet coupe-feu équipé, exutoire • Détecteurs d'incendie et déclencheurs manuels, modèles de coupure d'urgence • Extincteurs en coupe, extincteurs à eau et CO² • Robinet d'incendie armé en état de fonctionnement • Plusieurs têtes d'extinction automatique à eau non fixées • Blocs d'éclairage de sécurité, permanents et non permanents • Appareils émetteurs récepteurs • Points de contrôle de ronde • Unité mobile de formation pour pratique extincteurs sur feux réels • Alarmes informatiques • Téléphones • Registre de prise en compte des événements • Modèles d'imprimés : registre de sécurité, permis de feu, autorisation d'ouverture, consignations diverses • Films et vidéos sur l'évolution du feu dans une pièce • Films, vidéos, CD Rom sur un sinistre réel
<p>Débouchées professionnelles</p>	<p>➤ Agent de sécurité incendie SSIAP 1 Possibilité d'évoluer dans des fonctions de Chef d'Équipe après 1607 heures de travail en qualité d'Agent de sécurité incendie</p>
<p>Recyclage</p>	<p>➤ Recyclage triennal de 14 heures ou 21 heures suivant l'arrêté.</p>
<p>Agrément</p>	<p>➤ DS-SIDPC/2021-46 délivré le 12/08/2021</p>

Objectifs intermédiaires	OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES	Durée
Séquence 1 Fondamentaux de sécurité incendie	<ul style="list-style-type: none"> → Évacuation des occupants → Accessibilité et mise en service des moyens de secours → Principes généraux de sécurité 	3h
Séquence 2 Prévention	<ul style="list-style-type: none"> → Évolution de la réglementation → Accessibilité du public 	5h
Séquence 3 Moyens de secours	<ul style="list-style-type: none"> → SSI → Moyens de secours 	3h
Séquence 4 Mise en situation d'intervention	<p>L'action face à différents contextes</p> <ul style="list-style-type: none"> → Fumées, incendie → Évacuation des occupants et prise en charge d'une victime → Méthode d'extinction d'un début d'incendie → Protection individuelle → Levée de doute <p>L'utilisation des moyens de communication mobiles</p>	6h
Séquence 5 Exploitation du PC sécurité	<ul style="list-style-type: none"> → Fonctionnement d'un poste de sécurité → Appel, accueil et guidage des secours publics 	2h
Séquence 6 Rondes de sécurité et surveillance des travaux	<ul style="list-style-type: none"> → Objectif de la ronde → Modalités de réalisation → Contrôle des rondes et renseignement de la main courante → Utilisation des moyens de communication mobiles → Mesures adaptées de protection des travaux 	2h

Evaluation

Une appréciation sur les actions du stagiaire pendant les séquences pratiques ou l'étude de cas devra être transmise à l'employeur.

Validation

La présence à l'ensemble des séquences programmées au recyclage.
 Dans le cas de défaillance notoire au cours d'un stage de recyclage, le centre de formation pourra proposer une remise à niveau.

PANTHERA FORMATION

Siège social : 43 rue Charles Pravaz - B.P. 20144 - 73001 CHAMBÉRY Cedex – APE 8559A

Lieu de formation : 1499 avenue de la Houille Blanche – 73000 CHAMBERY

N° Siret 44221809500028 – N° de déclaration d'activité : 82730084873

Autorisation d'exercice CNAPS N° FOR 073 2025 01 17 20200619626

Tél. : 04 79 68 61 17 – www.panthera.info

MAJ092022 AT